Thème : Connaître la CNSS et le Droit de la sécurité sociale

Synthèse de la journée du 20 juin 2013

La première journée du séminaire a été ponctuée par deux temps forts :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les premières communications scientifiques.

I - La cérémonie d'ouverture

Le séminaire a été ouvert par le ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement durable. Deux allocutions ont été prononcées.

- le discours de bienvenue du Directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- l'allocution d'ouverture du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement durable.

II – Les communications scientifiques

1) La communication du Pr NSIE Etienne

Après l'exposé de cadrage introductif au séminaire fait par le Président Modeste OBIANG NDONG, la communication du Pr NSIE a porté sur le cadre juridique de la sécurité sociale au Gabon.

Avec clarté et simplicité, Pr NSIE a fait la genèse de la sécurité sociale et introduit chacune des différentes communications programmées au cours du présent séminaire.

En résumé, nous pouvons retenir deux points essentiels :

- les différents risques minima couverts, selon l'OIT (9) regroupés en risques physiques (8) et risques économiques (1, le chômage);
- l'obligation de justice sociale devant conduire à la généralisation de la sécurité sociale par la couverture de l'ensemble des risques et par la couverture de toute la population : il s'agit de l'élargissement et de l'extension de la couverture sociale. Cela nécessite la refonte du cadre normatif actuellement en vigueur, touchant aussi bien ses règles que ses acteurs.

Dans l'ensemble, le professeur a planté le décor du séminaire.

2) La Communication du DG sur les missions de la CNSS

Le directeur général de la CNSS nous a été édifié sur la mission de l'institution dont il a la charge, à savoir Recouvrer les cotisations sociales pour payer les prestations, ce qui se justifie, le Gabon ayant opté pour un système de sécurité sociale par répartition, c'est-à-dire : ceux qui travaillent paient ceux qui sont à la retraite.

Le DG de la CNSS a également présenté l'architecture des flux financiers de la Caisse. Il en ressort que les cotisations sociales servent en priorité à payer les prestations, et assurent ensuite la prise en charge du fonctionnement de la Caisse ainsi que de son programme d'investissement.

3) La Communication de la directrice du recouvrement et du précontentieux

Elle a porté sur les conditions d'immatriculation et d'affiliation des assujettis. De son exposé, on retient trois points :

- l'affiliation et l'immatriculation des employeurs et des travailleurs sont obligatoires;
- pour les employeurs, la déclaration trimestrielle des salaires doit être remplie selon les formes requise et déposée à la CNSS dans les délais impartis;
- les manquements relatifs à l'absence d'affiliation et d'immatriculation ainsi que à la déclaration trimestrielle des salaires conduisent à l'immatriculation forcée et à la taxation d'office assortie de majoration et de pénalités.

Deux services assurent le contrôle de ces opérations : la brigade économique et le contrôle employeurs

4) La communication de la directrice des prestations techniques

Cette communication a porté sur les droits et obligations de la CNSS en matière de fourniture de prestations sociales. Les prestations sociales servies par la CNSS sont identifiées au sein de trois branches:

- les prestations familiales et les prestations de maternité;
- les prestations en cas d'Accident du Travail et Maladie Professionnelle;
- les prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Elle a présenté, pour chacune des branches, les différentes prestations servies, les conditions à remplir pour en bénéficier ou conduisant à leur suspension ou suppression, ainsi que le calendrier et le mode de paiement desdites prestations.

5) La communication de M. Rolly DJILA sur le recouvrement des cotisations sociales

M. DJILA a axé son intervention su les points suivants :

- la définition et le contexte du recouvrement :
- le système de recouvrement mis en place par la CNSS;
- le principe de portabilité des cotisations sociales prévues par les textes en vigueur ;
- les échéances de recouvrement et les sanctions prévues par les textes en vigueur en cas de défaut de paiement.

6) La communication du Pr Gabriel NZOMO YEBE

Pr NZOMO nous a entretenus sur le financement de la sécurité sociale au Gabon. Après avoir brossé les controverses tant théoriques qu'empiriques sur

le meilleur système de couverture sociale, notamment avec la crise sociale en en France et les faillites des systèmes par capitalisation au Chili et en Argentine, il a commencé par nous présenter le mode de financement de la sécurité sociale en vigueur au Gabon, qui comprend les sources suivantes :

- · les cotisations des employeurs (part patronale) ;
- les cotisations des employés (part salariale);
- les ressources provenant de la location des immeubles ;
- les placements auprès des banques.

Mais, pour assurer l'efficience allocative et technique de la CNSS à court, moyen et long terme, notamment pour la branche pension, Il faut donc plus de personnes en activité que de personnes à la retraite

- Maximiser les recettes actuelles et chercher d'autres niches de recettes;
- Faire des études prospectives sur le rapport entre actifs et inactifs ;
- Étudier la dépendance vis-à-vis de ceux qui travaillent ;
- Étudier l'impact de l'âge à la retraite.

Selon le Pr NZOME, les études actuarielles de 2005-2006 montrent que la CNSS sera confrontée à un déficit structurel que peut masquer des augmentations épisodiques de ressources (paiement des arriérés des entreprises ou de l'Etat, etc.). D'où la nécessité d'une réforme en profondeur des modes de financement de la CNSS et de la protection sociale dans son ensemble. Mais, au préalable, il convient :

- d'améliorer le partenariat avec les entreprises et tous les acteurs sociaux
- de sensibiliser tous les acteurs sur la vision stratégique à long terme de la CNSS
- de procéder à la réforme du code de sécurité sociale.

Toutes ces communications ont été ponctuées de débats, de contributions et d'échanges divers entre les orateurs, les panels et les participants.

Tel est, monsieur le DG, monsieur le Président, Professeurs, Mesdames et messieurs, le résumé que nous avons pu faire des interventions de la première journée au séminaire de sensibilisation et de vulgarisation du droit de la sécurité sociale.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 21 juin 2013.

Pascal **EVA NZE**

Directeur Général Adjoint Caisse Nationale de Sécurité Sociale